

Association ACCOMPLIR

49, rue Saint-Denis Paris 1^{er} – www.accomplir.asso.fr – contact@accomplir.asso.fr – 01 40 28 06 21

Historique de « l'affaire » du jardin Lalanne et perspectives (30/01/07)

A l'occasion des ateliers de Launay de vendredi 26 janvier dernier, nous avons eu l'occasion d'évoquer la façon déplorable dont la question du jardin Lalanne a été traitée depuis le lancement du projet, et nous nous sommes fait interpellé par l'animatrice de ces ateliers, Alessandrat : *"Mais enfin, vous n'aviez qu'à ne pas soutenir le projet Mangin en première phase !"*. Nous saisissons cette occasion d'effectuer un petit rappel historique et de faire le point sur la façon dont nous voyons la suite de la concertation sur le jardin Lalanne. Nous adressons ce texte à tous les élus et personnes de la Ville qui nous semblent concernés par cette question, à l'ensemble des associations participant à la concertation ainsi qu'à l'Atelier de Launay.

Le programme définitif de décembre 2003 indiquait *"le jardin dit Lalanne doit être conservé au regard de sa fréquentation, à moins de proposer sur le site un espace du même type « jardin d'aventure », d'une surface identique, paysagé, fermé et animé."*¹.

D'après nos infos (que nous tenons d'ailleurs de David Mangin), c'est Serge Federbusch, ex-directeur de la SEM, qui avait indiqué de son propre chef aux quatre équipes qu'elles pouvaient supprimer *"ce truc sans intérêt"*, d'où le fait qu'effectivement le jardin Lalanne, en dépit du programme de la Ville, avait disparu des quatre projets lorsque les maquettes ont été rendues publiques.

La Ville n'entendait cependant pas laisser bafouer son programme de cette façon, et par ailleurs de très nombreux représentants associatifs et habitants avaient dès cette époque manifesté leur émotion devant le risque de suppression du jardin Lalanne. C'est pourquoi la demande de préserver ce jardin figurait explicitement dans les questions complémentaires posées aux équipes pendant l'été 2004 : *"Indiquer les usages et les publics auxquels sont destinés le(s) jardin(s). Indiquer également leur localisation (notamment les jardins des tous petits et le jardin d'aventures actuellement localisé dans le « jardin des Lalanne »)"*².

David Mangin a été le seul des quatre architectes à s'engager à préserver le jardin Lalanne dans sa réponse à ces questions, synthétisée dans un document de la SEM : *"La possibilité de conserver le « jardin des Lalanne » est indiquée. Sa localisation pourrait être préservée tandis que son aménagement serait revu au regard des normes actuelles en matière d'aires de jeux"*³. On peut supposer que ce critère a compté dans le choix de son projet par la Ville, puisqu'elle l'avait jugé suffisamment important pour le faire figurer dans les questions complémentaires.

Sur cet engagement que David Mangin avait pris et qu'il s'est empressé de trahir juste après sa désignation, nous vous renvoyons également au compte rendu de la soirée-débat que le

¹ cf. <http://www.accomplir.asso.fr/dossiers/renovation/programme%20definitif%202003.pdf>

² cf. <http://www.accomplir.asso.fr/dossiers/renovation/questions%20aux%20equipes%2021-07-04.pdf>

³ cf. <http://www.accomplir.asso.fr/dossiers/renovation/synth%20rep%204%20equip.pdf>, p. 16.

collectif Rénovation des Halles avait organisée avec lui à la Bourse de commerce, soirée dont nous avons précieusement conservé l'enregistrement audio et dont il a validé le compte rendu : *"Enfin, le Jardin Lalanne pourrait être maintenu. Ce jardin est cher aux gens du quartier pour deux raisons : la masse végétale qu'il représente et le terrain d'aventure protégé qu'il offre aux enfants. Il semble toutefois qu'il pose des problèmes de sécurité qui devront être étudiés. Du point de vue de la géométrie du jardin et du Carreau, il peut être conservé ; nous nous proposons de le « revisiter »."* (p. 7-8). Et plus loin : *"En ce qui concerne les enfants, nous allons bien sûr essayer de recaser les trois jardins qui existent actuellement, et comme je l'ai dit, nous allons revisiter le jardin Lalanne."*⁴

Bien sûr, cette réunion n'avait aucune valeur de concertation officielle, mais il est quand même intéressant de constater que David Mangin n'hésitait pas, pour obtenir sa désignation, à mettre par écrit et à affirmer devant trois cents personnes que son parti général était compatible avec le maintien du jardin Lalanne, alors qu'il a ensuite fait du lobbying aussi bien auprès d'Yves Contassot que du Maire de Paris sur l'idée que la conservation du jardin Lalanne était totalement inconciliable avec son projet de jardin. On peut admettre en revanche que nous n'avons pas été assez vigilants car il annonçait lui-même entre les lignes sur quelle base il allait trahir son engagement : *"Compte tenu du souhait de conserver le Jardin Lalanne, sans doute sera-t-il nécessaire de réduire l'auvent du côté du Jardin, mais il faudra regarder cela de très près car c'est loin d'être anodin sur le plan architectural."* (même texte, p. 15).

Tout est là : le procès totalement injuste et aberrant qu'on a fait au jardin Lalanne repose simplement et uniquement sur le fait qu'il empêchait David Mangin d'imposer son auvent et son toit carré dans le cahier des charges du futur bâtiment. Ensuite, on a invoqué tout ce qu'on a voulu, les normes de sécurité, l'insertion paysagère, la fréquentation, le coût de fonctionnement, etc. Il n'empêche que si la parole de la Ville et la concertation étaient respectées, le jardin Lalanne n'aurait jamais dû être remis en cause dans son principe. Lorsque Yves Contassot déclare dans la presse que *« Ces associations ont une conception particulière de la démocratie. Il y a une différence entre la concertation et l'acceptation du point de vue d'un petit noyau de personnes »* (20 Minutes, 16/01/07), a-t-il conscience que la concertation n'est pas non plus la soumission aveugle de la Ville au lobbying d'un architecte, au mépris des attentes et des besoins de plusieurs centaines d'usagers, mais aussi et surtout du programme défini et annoncé par la Ville elle-même ?

Le dernier texte écrit dont nous disposons de la part de la Ville est le programme officiel fixé à la SEURA avec le marché qu'il a obtenu en octobre 2005, qui lui demande à nouveau d'*"Etudier la conservation du jardin dit Lalanne"*⁵. A notre connaissance, cette étude n'a jamais été faite, et si elle n'est pas jointe au rendu définitif du marché de la SEURA, nous pourrions l'attaquer sur ce point. A ce propos, nous contestons vivement les propos qui sont prêtés à David Mangin par l'article de 20 Minutes déjà cité : *"Elisabeth Bourguinat, d'Accomplir, (...) regrette « le tracé des chemins, le manque de points d'eau, la disparition d'un jardin d'aventure, pour lequel aucune étude n'a été produite afin de le garder ». « Faux », réplique David Mangin, qui cite un audit dénonçant la dangerosité du jardin."* En aucun cas une étude de conservation du jardin Lalanne ne saurait se réduire à l'audit de sécurité réalisé par l'APAVE, d'autant que cet audit, loin de conclure à la nécessité de fermer le jardin définitivement, n'a suggéré qu'une fermeture provisoire, le temps de le remettre aux normes de sécurité.

⁴ cf <http://www.accomplir.asso.fr/dossiers/renovation/Debat%20avec%20David%20Mangin.pdf>, p. 14.

⁵ cf <http://www.accomplir.asso.fr/dossiers/renovation/08%20programme%20jardin.pdf>.

Une véritable étude de conservation du jardin Lalanne devrait à notre sens commencer par les mots suivants : "*Pour être possible, la conservation du jardin Lalanne exigerait de s'assurer des points ci-dessous...*"; et parmi ces points, devraient figurer :

- la compatibilité avec le futur bâtiment (dont nous nous sommes déjà assurés, en ayant fait "reculer" dans le cahier des charges du futur bâtiment non seulement le périmètre constructible mais également le périmètre d'installation d'éventuelles terrasses, et en ayant fait sanctuariser le jardin comme un espace non commercial),
- la remise aux normes de sécurité, que nous avons demandée et qui est en train d'être effectuée,
- le rajeunissement du jardin Lalanne pour les zones qui sont trop abîmées ou ne peuvent pas être remises aux normes, rajeunissement qui pourrait faire l'objet d'un concours auprès d'artistes qualifiés dans ce genre d'opérations ou de constructeurs d'aires de jeux sensibles à la dimension artistique et paysagère, sur la base d'un cahier des charges précis, élaboré en concertation avec les usagers,
- l'insertion paysagère, qui devrait pouvoir être considérablement améliorée par rapport à la situation actuelle,
- le fonctionnement et la fréquentation du jardin, sur lesquels nous avons de nombreuses propositions à présenter (en particulier 1. ouverture aux tout petits accompagnés d'adultes pendant une partie des heures scolaires, 2. élaboration d'un projet pédagogique permettant de faire venir non seulement des centres de loisirs mais aussi des groupes scolaires).

Par ailleurs, dans la mesure où nos élus nous ont toujours promis que si le jardin Lalanne était supprimé nous aurions "*plus et mieux*" (c'est également le cas dans la lettre du Maire à Emma du 19/01/07, que nous commentons plus bas), nous estimons que la décision finale de supprimer le jardin Lalanne ne pourra être prise que lorsque :

- le "plus et mieux" en question aura été défini de façon plus précise,
- le coût de la création d'une nouvelle aire de jeu aux fonctionnalités et à la qualité comparables à celles du jardin actuel aura pu être comparé au coût de rénovation du jardin actuel.

Or nous n'avons vu annoncer aucun commencement de projet ou même seulement de localisation de quelque chose qui ressemble à un "jardin Lalanne bis". Qui plus est, la SEURA prétend qu'un espace clos du type du jardin Lalanne serait totalement contraire à la configuration générale de son projet. Elle n'a d'ailleurs pas encore confirmé si elle se pliait à l'engagement du Maire de Paris de préserver au moins 3.667 m² d'aires de jeux encloses dans le jardin des Halles (à notre sens, on ne saurait comprendre les termes "*3.667 m² réservés aux enfants*", employés par le Maire de Paris dans un courrier récent, autrement que comme "*3.667 m² d'aires de jeux encloses*", sans quoi ces mètres carrés ne seraient pas réservés aux enfants).

Nous attendons donc :

- que la ville oblige la SEURA à mener à bien l'étude de la conservation du jardin Lalanne, qu'elle n'a pas réalisée pour l'instant,
- que la SEURA confirme que, conformément aux engagements qu'a toujours pris la Ville, si le jardin Lalanne était finalement supprimé, un autre jardin de même type, de même surface et avec les mêmes fonctionnalités pourrait être intégré à son projet, et qu'elle nous indique quelle serait sa localisation,
- que la Ville nous indique de quelle façon (concours, appel d'offres, études...) elle compte initier la réflexion sur un "jardin Lalanne bis", et en parallèle, sur l'option "rajeunissement du jardin Lalanne sur son site", de façon à pouvoir mesurer les coûts/avantages des deux options : le maintien sur place avec rénovation ou la reconstruction "à l'identique" ailleurs dans le jardin.

En terminant, il faut souligner que d'une façon générale, la manière dont le projet de jardin de la SEURA a été élaboré paraît en contradiction avec la politique de concertation pratiquée par la municipalité actuelle.

En effet, à aucun moment, ce projet dont on nous dit depuis juin 2006 qu'il est quasiment figé n'a véritablement été concerté. Rappelons en effet que depuis la publication des quatre maquettes en avril 2004, toute concertation sur le jardin a été suspendue jusqu'au 29 juin 2006, à l'exception des ateliers qui ont eu lieu à l'Hôtel de Ville le 9 octobre 2004 et qui portaient sur le projet en général et non sur le jardin, et de la réunion publique du 14 décembre 2005, portant elle aussi sur le projet en général. Si on étudie le projet de la SEURA tel qu'elle l'a redessiné à l'occasion des questions complémentaires en octobre 2004, juste avant le choix du Maire de Paris⁶, on s'aperçoit que ce projet différait assez profondément de sa proposition actuelle. Le dessin présenté n'était qu'une esquisse, mais on constate que l'espace vert correspondant au jardin Lalanne était maintenu (sous l'auvent...), qu'un réseau important d'allées diagonales et nord-sud traversait tout le jardin, que les deux allées est-ouest situées au nord et au sud du jardin dans son projet actuel n'y figuraient pas, que la prairie comportait de nombreux atolls fleuris, que des tâches bleues ici et là pouvaient figurer des plans d'eau répartis sur le jardin, etc.

Pendant toute l'année 2005, les associations se sont concertées sur la Charte de la concertation, et pendant ce temps la SEURA travaillait sur son projet de jardin en dehors de tout dialogue, bien à l'abri des regards et des suggestions des usagers, en se contentant de pratiquer un intense lobbying auprès du cabinet d'Yves Contassot et de celui du Maire de Paris. Sa proposition actuelle, qui s'écarte de façon non négligeable de l'esquisse qu'il avait présentée au public en octobre 2004 (laquelle était elle-même non concertée), est sortie de son chapeau sans avoir jamais été soumise à la concertation. Seule la stratégie générale de son projet de jardin avait été approuvée par le Conseil de Paris (l'orientation est-ouest notamment, mais pas sur le mode exclusif et dogmatique que la SEURA a adopté depuis). Le dessin précis n'a fait l'objet d'aucune concertation jusqu'au 29 juin 2006 ; depuis, nous nous sommes heurtés à un refus presque total de toute modification du projet, sauf lors de la dernière réunion, où une timide ouverture s'est ébauchée. Au total, non seulement le marché attribué à la SEURA pour un avant-projet de jardin l'a été sans remise en concurrence, ce qui semble poser des problèmes au regard de l'attribution du marché subséquent au marché de définition ; mais il l'a également été sans concertation, ce qui nous pose un problème tout aussi grave, auquel le garant de la concertation est certainement sensible.

Concernant la question plus particulière du jardin Lalanne, voici de quelle façon nous concevons la suite de la concertation :

- à notre sens, la question du maintien ou du remplacement du jardin Lalanne n'a toujours pas été concertée et devrait impérativement l'être dans les mois qui viennent, en tout cas avant septembre 2007, date à laquelle les marchés de réalisation du jardin seront éventuellement accordés à la SEURA. Il est en effet impératif, avant de modifier le jardin des Halles actuel, de déterminer si le jardin Lalanne devra être maintenu sur son site ou quelle sera la localisation d'un "jardin Lalanne bis" ; pour couper court à l'idée selon laquelle la décision de le supprimer serait déjà prise, nous vous renvoyons au courrier du Maire de Paris à la petite Emma du 19/01/07, dans lequel un petit mot de deux lettres, "si", nous a rendu tous nos espoirs et nous a confirmé que Bertrand Delanoë n'entendait pas prendre sur cette question une décision arbitraire, en dehors de toute concertation ;

⁶ cf. <http://www.accomplir.asso.fr/dossiers/renovation/questions%20aux%20equipes%2021-07-04.pdf>, p. 17.

- pour que cette question puisse être convenablement traitée, nous avons besoin d'un programme détaillé de concertation sur le jardin Lalanne, parallèle à la concertation générale sur le jardin des Halles, conformément à l'engagement pris par Yves Contassot en novembre 2006. Dans l'immédiat, **nous demandons qu'une réunion de bilan intermédiaire sur la remise aux normes de sécurité du jardin Lalanne puisse être organisée avant les vacances de février, c'est-à-dire avant le 17 février** (compte tenu que la réouverture du jardin Lalanne est annoncée pour avril, cela nous paraît indispensable si on veut parler de concertation) ; **à l'occasion de cette réunion, nous souhaitons que soit fixé le calendrier des réunions suivantes permettant "*d'étudier la conservation du jardin Lalanne*" sur les différents points que nous avons identifiés, voire sur des points supplémentaires si nécessaire ;**
- ce calendrier de concertation sur la question particulière du jardin Lalanne devrait être communiqué à l'ensemble des associations participant à la concertation, afin que celles qui le souhaitent puissent s'associer à la réflexion.

Retrouvez tous les documents et infos sur le site du Comité de soutien et de promotion du jardin d'aventure des Halles : <http://jardindaventure.free.fr/>